

Rothstein, Robert L. *Global Bargaining : UNCTAD and the Quest for a New International Economic Order*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1979, 303 p.

Philippe Rouzier and Komi Dougna

Volume 11, Number 2, 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701059ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701059ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rouzier, P. & Dougna, K. (1980). Review of [Rothstein, Robert L. *Global Bargaining : UNCTAD and the Quest for a New International Economic Order*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1979, 303 p.] *Études internationales*, 11(2), 348–349. <https://doi.org/10.7202/701059ar>

ROTHSTEIN, Robert L. *Global Bargaining: UNCTAD and the Quest for a New International Economic Order*. Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1979. 303p.

Les pays du Tiers-Monde ont tôt fait de dénoncer la baisse séculaire de leurs termes de l'échange et ses conséquences néfastes pour leurs économies. En 1973 un revirement s'amorçait avec la crise de l'énergie qui révélait de manière flagrante la dépendance des pays développés vis-à-vis de certaines matières produites par les pays sous-développés. Alimenté par la hausse généralisée des cours de produits de base qui s'ensuivit, un consensus se forgeait dont l'institutionnalisation par le Groupe des 77 garantissait la force morale. À la pratique de la négociation produit par produit, ce Groupe opposait une pratique globale: la formation d'un Programme Intégré pour les produits de base devant d'une part gérer un fonds commun de stabilisation des prix et d'autre part viser la diversification des exportations et un code de conduite en matière de transfert de technologie et de droit marin; mais ce Programme tend vers un échec. R. L. Rothstein propose des réformes afin d'y remédier.

Nous circonscrivons les thèses de l'auteur selon trois axes: d'abord le postulat du discours: les solutions globales sont évitées ou atténuées; elles ne paraîtraient impératives que dans l'hypothèse d'un craquement brutal du genre de celui de l'OPEP. L'auteur est ainsi amené à subsumer une rationalité limitée («a bargain about how to bargain») non seulement dans le temps (le court terme des résultats immédiats et tangibles), mais aussi dans l'approche: avant toute modification des procédures, se centrer sur des buts spécifiques qui seraient partagés par les parties en cause (le Nord et le Sud).

Ensuite, les facteurs auxquels l'auteur attribue l'impasse du dialogue: (1) les divergences politico-idéologiques: les pays du Tiers-Monde clament la persistance d'un échange inégal, tandis que ceux d'en face estiment que les lois du marché libre peuvent réaliser les meilleures allocations de ressources; (2) les pays du Nord

n'accepteraient de négocier un nouvel ordre que s'ils sont assurés de maintenir leurs avantages actuels; (3) les divergences entre les pays du Tiers-Monde provenant de ce que certains d'entre eux, moins sous-développés, ne sont pas prêts à payer leurs parts des coûts d'un changement: (4) la suspicion du Nord vis-à-vis de la CNUCED qui ne semble pas s'en tenir à son rôle de forum neutre. La CNUCED, en tant qu'institution, n'est pas effective parce qu'elle n'est pas légitimée. Pour y remédier l'auteur propose de commencer par une réforme du rôle de la CNUCED en tant que défenseur des intérêts du Tiers-Monde; elle devrait surtout veiller à réduire le leadership que certains pays sous-développés s'arrogent de fait et à déterminer les pays bénéficiaires ou perdants de toute réforme institutionnelle. Il y aurait lieu d'atténuer le conflit, dans les pays du Tiers-monde, entre ceux, plus nantis, qui prêchent l'efficacité du commerce et ceux qui prêchent l'équité de l'aide. Dans une telle atténuation, il y aurait place, selon l'auteur, pour une «coalition gagnante» et un début de langage commun.

Plusieurs des réformes proposées nous paraissent ou bien hasardeuses ou bien trop limitées. Pour commencer par les plus évidentes: d'une part il ne semble pas réaliste d'espérer tempérer le leadership de certains pays du Tiers-monde; d'autre part, le Groupe des 77 est présent par l'auteur comme un ensemble hétéroclite d'intérêts dangereusement puissants auprès des membres du staff de la CNUCED. Les réformes de l'auteur rendraient cette dernière peu utile au Tiers-Monde. Mais nous portons des critiques plus profondes à la rationalité de l'auteur. D'abord, l'auteur s'enferme dans un cadre très restreint: celui de la négociation; à s'y limiter, il devient évident que les solutions ne peuvent être qu'une amélioration du cadre lui-même. Ensuite, l'auteur élude les conséquences systémiques de l'interdépendance, au nom d'une rationalité du «best possible first move». Or l'ordre structurant de l'espace international s'est accordé historiquement au degré d'interdépendance des nations marchandes. En un mot, il manque dans ce livre une sémantique de base du Nouvel ordre économique international. Que signifie l'ordre? Est-il nouveau?

Est-il économique uniquement? Est-il avant tout international? Poser une autre question; là réside à notre sens l'«alternative». Prendre le temps de quitter momentanément le cadre clos du «bargaining» et questionner l'historicité de l'ordre structurant c.a.d. la concordance des institutions avec leur substrat spatial; relire l'histoire des tentatives de résolution des conflits et dégager une projection de leur logique. L'avantage réside dans l'éviction d'hypothèses alternatives nécessairement probabilistes. L'avantage en est également une coupure moins nette entre «la droite» et «la gauche» qui constitue selon l'auteur la toile de fond du dialogue Nord-Sud. Il y a en effet l'autre choix: le nationalisme dans sa rupture avec la notion de bien-être général de la théorie traditionnelle du commerce international; dans sa rupture également avec la centralisation observée dans les économies dualistes de la périphérie. Bref, il y a l'inversion du discours qui peut vouloir se loger à la périphérie. En négligeant de questionner cette sémantique, l'auteur ne pouvait aborder la question des relations Sud-Sud, guide concret, à notre avis, d'une décentralisation dans les pays de la périphérie. Orientées par ces relations Sud-Sud, les décentralisations régionales trouvent alors une ébauche de légitimation: le contrôle partiel de l'imposition de politiques agricoles, par exemple, datant du pacte colonial.

Malgré ces critiques de fond, le livre de R.L. Rothstein constitue une excellente synthèse du climat actuel du rôle de la CNUCED. Il est à souhaiter dans un avenir proche la synthèse de l'autre discours.

Philippe ROUZIER  
et Komi DOUGNA

*Département d'économie,  
Université Laval*

#### **DROIT INTERNATIONAL**

MACDONALD, R. St. J.; JOHNSTON, D. M. and MORRIS, G. L. (eds.). *The International Law and Policy of Human Welfare*. Leyden, Sijthoff & Noordhoff, 1978. 708p.

L'importance prise par les problèmes du développement et la nécessité d'un nouvel ordre économique international amènent les juristes à travailler toujours davantage avec les économistes et d'autres spécialistes des sciences sociales, dans le but de créer un droit international qui réponde mieux aux besoins de l'humanité. En effet, de plus en plus, ce sont les besoins directs et quotidiens des individus qui font l'objet de ce droit, qui était réservé auparavant aux rapports entre les seules entités titulaires de la capacité juridique internationale. C'est la raison pour laquelle on a pu donner à l'ouvrage ce titre qui, il n'y a pas si longtemps, aurait paru absurde à tout internationaliste qui se respecte. En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle où les raisons d'optimisme sont rares, il y a lieu de se réjouir de l'apparition d'un concept comme celui de «droit international du bien-être», car cela prouve au moins un changement de perspectives et de mentalité: la personne humaine retrouve enfin la place centrale qui lui revient dans les préoccupations des juristes et le droit perd son aspect formel et technique pour aborder les problèmes de fond de la société internationale.

C'est autour du concept de «Human Welfare» que s'organisent les 25 contributions qui constituent l'ouvrage, publié sous la direction de trois professeurs de droit international public. La grande majorité des auteurs, également, sont de formation juridique et le caractère inter-disciplinaire revendiqué dans la présentation est, par conséquent, très relatif. Le thème central est bien la contribution du droit international au développement de la personne humaine, entendu dans son sens le plus large (les droits fondamentaux classiques autant que le bien-être physique et psychique et le droit au développement). Étant donné les dimensions du sujet et le nombre des contributions, il était inévitable que l'ensemble prenne les allures d'un catalogue de problèmes; de même, la qualité des développements est fort diverse.

L'ouvrage s'ouvre sur la pièce de résistance, puisqu'il s'agit de la contribution signée par les trois responsables de la publication, dans laquelle ceux-ci s'attachent à définir et à explorer la problématique («The International Law of Human Welfare: Concept, Experien-